



La tarification, définie par le décret du 4 mai 2001 relatif aux modalités de tarification des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes, est composée de 3 tarifs :

- ◆ **Un forfait hébergement** (comprenant la restauration, l'hôtellerie, ...) qui sera à la charge du résident ou, à défaut, pourra être financé par l'aide sociale ;
- ◆ **Un tarif dépendance** lié aux besoins d'aide à la vie quotidienne du résident, qui pourra être réglé en partie grâce à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ;
- ◆ **Un tarif soins** lié aux soins effectués sur prescription médicale, qui sera financé en totalité par l'assurance maladie.

Dans chaque établissement, il existe trois tarifs dépendance, correspondant respectivement aux Groupes Iso-Ressources (GIR) 1 et 2, aux GIR 3 et 4 et aux GIR 5 et 6.

**L'APA EN ETABLISSEMENT EST UNE ALLOCATION MENSUELLE EGALE AU TARIF DEPENDANCE DE  
L'ETABLISSEMENT CORRESPONDANT AU GIR DU BENEFICIAIRE, DIMINUE D'UNE PARTICIPATION  
CALCULEE EN FONCTION DE SES RESSOURCES.**

L'APA peut être versée directement à l'établissement concerné.

Le calcul de l'APA en établissement repose sur la combinaison de trois paramètres :

- ◆ Le GIR du bénéficiaire, c'est-à-dire son degré d'autonomie (évalué par le médecin coordonnateur) ;
- ◆ Les tarifs dépendance de l'établissement pour les différents GIR (3 groupes tarifaires : soit GIR 1 et 2, GIR 3 et 4, GIR 5 et 6) ;
- ◆ Les ressources du bénéficiaire, qui vont déterminer le niveau de sa participation (soit la part du tarif dépendance laissée à sa charge).

Le classement dans les GIR 5 et 6 n'ouvre pas droit à l'APA en établissement.

Si le résident ne dispose pas des ressources nécessaires pour acquitter sa participation, celle-ci peut être prise en charge au titre de l'aide sociale.

**Frais de séjour au 01/05/2023**

→ Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D)

→ Hébergement Temporaire (H.T)

→ Unité de Soins de Longue Durée (U.S.L.D)

Tarifs Journaliers	EHPAD Figuier	EHPAD Buis, Cèdre, Dahlia	USLD
Forfait hébergement non bénéficiaire de l'aide sociale	<b>71.01</b>	<b>66.81</b>	<b>66.81</b>
Forfait hébergement bénéficiaire de l'aide sociale	<b>65.71</b>	<b>65.71</b>	<b>65.71</b>
Dépendance GIR 1/2	<b>23.14</b>	<b>23.14</b>	<b>26.99</b>
Dépendance GIR 3/4	<b>14.69</b>	<b>14.69</b>	<b>17.12</b>
Dépendance GIR 5/6	<b>6.23</b>	<b>6.23</b>	<b>7.25</b>
Résident de <b>moins</b> de 60 ans non bénéficiaire de l'aide sociale	<b>90.78</b>	<b>86.58</b>	<b>92.38</b>
Résident de <b>moins</b> de 60 ans bénéficiaire de l'aide sociale	<b>85.73</b>	<b>85.73</b>	<b>91.03</b>

**FRAIS DE SEJOUR → ACCUEIL DE JOUR**

Hébergement		<b>40.06</b>
Dépendance	GIR 1/2	<b>13.88</b>
Dépendance	GIR 3/4	<b>8.81</b>
Dépendance	GIR 5/6	<b>3.74</b>